

LA CHAPELLE DE MARIMONT A BOURDONNAY

Article

Hugues DUWIG

(Chapeau de l'article)

Edifiée sur un promontoire dominant la vallée d'une vingtaine de mètres, la chapelle de Marimont à Bourdonnay présente un intérêt architectural et paysager.

Ses qualités ont conduit les autorités compétentes à inscrire l'édifice à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, le 24 décembre 1991.

Les origines du site

Le site de Marimont est connu dès la fin du XXIII^e siècle grâce à son château (1291). Détruit une première fois en 1427 par les troupes de l'évêque de Metz, l'édifice est reconstruit puis dévasté en 1574 par un régiment français de passage en Lorraine.

Isolé au nord de Bourdonnay avec sa ferme et ses dépendances autour d'une vaste cour carrée, le château formait un édifice de plan massé, couvert d'une toiture à demi-croupes ¹ et cantonné de tours. Deux ailes en retour d'équerre prolongeaient celles-ci.

En 1757, il est encore fait mention dans un état des revenus de la baronnie de Marimont *"des vestiges de l'ancien château ruiné qui a été entouré de fossés, où il y a encore les murs d'une vieille tour."*

Le domaine est alors utilisé comme ferme jusqu'à la Révolution.

Une terre acquise par Marie-Anne COLLOT

A son retour de Saint-Pétersbourg, Marie-Anne COLLOT (1748-1821), sculpteur, acquiert le domaine de Marimont en 1791.

Elève et bru du célèbre sculpteur Etienne FALCONET (1716-1791), elle exécute avec lui la statue équestre de PIERRE LE GRAND à Saint-Pétersbourg (appelée "le cavalier de Bronze"), commandée par CATHERINE II.

Portraitiste reconnue, elle réalise également plusieurs bustes de FALCONET, DIDEROT, VOLTAIRE, HENRI IV et SULLY, conservés au musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

Après son divorce et la mort de son maître, Marie-Anne COLLOT abandonne la sculpture et se retire à BOURDONNAY, avec sa fille Marie-Lucie.

La chapelle, construite sur la base de l'une des anciennes tours du château remonte probablement à cette époque. Marie-Anne COLLOT s'y fait enterrer en 1821. Le monument sert également de chapelle funéraire pour le baron de JANKOWITZ.

En effet la fille de Marie-Anne COLLOT, Marie-Lucie (1778-1866) épouse en 1792 Antoine Nicolas Stanislas JANKOWITZ de Jescenicze (1764-1847). Chargé d'une mission diplomatique par le gouvernement français, JANKOWITZ devient préfet par intérim. Louis XVIII lui accorde le titre de baron en constituant le domaine de Marimont en majorat. Il

est élu conseiller général (1806 à 1830) puis député de la Meurthe en 1815 et en 1820. C'est à cette époque qu'un nouveau château est construit.

A la mort du baron JANKOWITZ, le château passe aux mains de son fils adoptif. Par la suite, le domaine de Marimont est racheté en 1889 par la société allemande FUNCK et HUECK, de Hagen (Westphalie) et devient le centre d'une vaste exploitation agricole ².

En 1944, le château et les communs sont détruits à l'occasion des combats de la Libération. La chapelle demeure le seul vestige.

Le château est aujourd'hui remplacé par une vaste maison d'habitation construite après la Seconde Guerre Mondiale.

Un édifice singulier

La chapelle sépulcrale de style néo-classique se présente sous la forme d'un édifice à plan centré de forme circulaire. Ce bâtiment prostyle ³ à quatre colonnes est fondé sur une tour d'origine médiévale formant l'unique vestige de l'ancien château.

L'édifice est construit en pierre de taille (grès) et en moellons enduits.

Implanté sur un terrain à forte pente, l'édifice comprend deux niveaux accessibles par un escalier tournant à deux volées droites ⁴. La première volée centrale mène en partie basse à une crypte voûtée. La deuxième volée double à montées parallèles permet l'accès à la chapelle.

Le monument est précédé d'une grille de ferronnerie de plan hémicirculaire qui délimite une cour.

La façade principale orientée au Nord présente une composition soignée. Le corps de portique comprend une ordonnance de serlienne ⁵. En effet, la porte centrale est couverte d'un arc alors que les deux baies latérales sont couvertes chacune d'une plate-bande. Par ailleurs, les deux baies latérales sont plus étroites que la baie centrale.

Ces colonnes soutiennent un fronton triangulaire délimité par deux corniches rampantes, sans entablement.

Le centre du fronton porte l'inscription suivante : "*BEATI QUI IN DOMINO MORIENTUR*" ("*HEUREUX CEUX QUI SONT MORTS DANS LE SEIGNEUR*"), surmontée d'une croix latine.

A l'intérieur, les couleurs utilisées pour le décor évoquent le deuil. En effet, les murs sont recouverts de lambris en marbres gris et blancs. Par ailleurs, un dallage en pierre de couleurs noire et blanche recouvre le sol.

L'élévation intérieure présente également la composition suivante : reposant sur un soubassement en grès, quatre pilastres en marbre gris soutiennent une forte corniche moulurée.

Dans l'axe principal se dresse un autel en marbre au dessus duquel est scellé un bas-relief en plâtre représentant le sacrifice d'Isaac. L'autel est entouré de niches dans lesquelles reposent les statues de saints évêques. Au dessus des niches sont percées deux fenêtres couvertes d'arcs en mitres ⁶.

Dans l'axe perpendiculaire, sont percés deux enfeus ⁷ face à face. Décorés en marbre feint, les sarcophages en bois évoquent l'inhumation de Marie-Anne COLLOT et du baron JANKOWITZ. Les enfeus sont encadrés par de petits pilastres soutenant des arcs surbaissés et décorés de clefs saillantes. Des médaillons ovales en marbre blanc, représentant les portraits des défunts, complètent ce décor.

Une coupole couvre le volume intérieur. La voûte comprend deux arcs en pierre de taille perpendiculaires et une maçonnerie de remplissage. La coupole est décorée d'un ciel peint de couleur bleu.

Des références

Le style de la chapelle de Marimont à Bourdonnay évoque dans une certaine mesure les formes des architectes visionnaires de la seconde moitié du XVIII^e siècle comme Claude Nicolas LEDOUX, Etienne Louis BOULLEE ou Jean-Jacques LEQUEU.

Située dans un secteur du territoire mosellan où les gisements de sel abondent, on songe tout naturellement aux salines d'Arc-et-Senans construites dans le Doubs par Claude Nicolas LEDOUX entre 1775 et 1779.

La chapelle présente également des similitudes singulières avec les dispositions architecturales de la Chapelle expiatoire, construite entre 1816 et 1826 par Pierre François Léonard FONTAINE (collaborateur de Charles PERCIER) à Paris, sur l'emplacement du cimetière de la Madeleine, où LOUIS XVI et MARIE-ANTOINETTE avaient été inhumés après leur exécution.

Certains y verront un lien entre les références de cette chapelle et le sentiment contre révolutionnaire. D'autres souligneront les références au sel.

Bref, cette chapelle soulève aujourd'hui encore bien des questions, comme celle de son concepteur qui reste inconnu.

¹ **Demi-croupe (n.f.)** : une croupe est un petit versant réunissant à leurs extrémités les longs pans des toits allongés. La demi-croupe désigne une petite croupe qui ne descend pas aussi bas que les longs pans de couverture. Il s'agit d'une sorte de pignon dont le sommet est remplacé par une croupe de taille réduite.

² Voir l'étude d'inventaire menée conjointement par le service départemental de l'inventaire de la Moselle et le service régional de l'Inventaire de Lorraine.

³ **Prostyle (adj.)** : qui ne présente un portique à colonnes que sur sa façade antérieure.

⁴ **Escalier tournant à deux volées droites (n.m.)** : un escalier tournant désigne un escalier faisant au moins une révolution ou un retour complet. Il comprend une première volée centrale (partie d'escalier délimitée par des repos ou des paliers). Il comporte également une deuxième volée double à montées parallèles qui désigne deux montées semblables et symétriques, construites entre les mêmes plans.

⁵ **Ordonnance de serlienne (n.f.)** : une ordonnance désigne une composition en plan comme en élévation. Une ordonnance de serlienne est un triplet formé d'une baie centrale couverte d'un arc en plein cintre et de deux baies latérales couvertes d'un linteau ou d'une plate-bande à hauteur d'imposte de la baie centrale.

⁶ **Arc en mitre (n.m.)** : sorte d'arc dessiné suivant deux droites rampantes formant un angle au faite.

⁷ **Enfeu (n.m.)** : niche à fond plat dans laquelle est placée un sarcophage, un tombeau ou la représentation d'une scène funéraire.

Définitions tirées de l'ouvrage suivant :

"Principes d'analyse scientifique - Architecture - Vocabulaire - Inventaire Général des monuments et des richesses artistiques de la France" par Jean-Marie Pérouse de Montclos - Paris - Imprimerie Nationale - 1994.